

Le Président

DECISION

N°D-26/301 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10,

Vu le décret du 22 juillet 2026 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Délégation permanente est donnée à Monsieur Yves TOUBOULIC, Directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, la télédéclaration de la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter du 22 juillet 2026.

A Paris, le 23 JUIL. 2026

Emmanuel KASARHÉROU

MUSÉE DU **QUAI BRANLY**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr